



Bail commercial derogatoire

Par **rock**, le **23/08/2013** à **22:20**

bonjournj ai loué un local commercial à un locataire pour la saison d été (bail saisonnier),compte tenu du bon debut d activité celui ci me demande un nouveau bail d un an renouvelablerndésirant absolument garder la propriété commerciale,je veux bien faire une location d un an mais je n irai pas au delàrnai je raison ?rnMerci de confirmer ou infirmer

Par **trichat**, le **24/08/2013** à **09:45**

Bonjour,rnrnLe bail commercial est particulièrement encadré juridiquement: le principe général est un bail de neuf années, avec possibilité de résiliation, sous condition, à l'issue de la première période triennale.rnrnSi vous accordez un bail pour une année, je pense qu'il vous sera difficile de ne pas le renouveler à la demande du locataire.rnrnJe vous joins un lien vers site legifrance/code de commerce; vous trouverez tout la législation sur les baux commerciaux (articles L 145-1 à L 145-60):rnrn

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000005634379>

rnrnCordialement.